CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

RB P.V. AEDCI 09

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 24 février 2014

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 10 février 2014

2. Présentation du programme gouvernemental, volet Défense en ce qui concerne les affaires étrangères et européennes (OTAN, EU)

3. Etat des lieux sur la participation luxembourgeoise aux opérations de maintien de la paix (OMP)

4. Prolongation de la participation du Luxembourg au renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

5. Participation du Luxembourg à l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA)

6. Echange de vues sur la stratégie européenne de Défense telle que présentée dans le document COM(2013)542 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions: Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace
   - Rapporteur: M. Marc Angel

7. Vers 10.00 heures:
   Participation luxembourgeoise à des missions d'observation de l'OSCE des élections présidentielles et parlementaires en 2014

8. Dossiers européens:
   - adoption de la liste des documents transmis entre le 15 et le 21 février 2014

9. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Luc Frieden, M. Gusty Graas, M. Jean-Claude Juncker, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz,

M. Claude Wiseler

Mme Nancy Arendt, M. Jean-Marie Halsdorf, observateurs

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense
M. Conrad Bruch, Directeur de la Défense

M. Michel Leesch, M. Armand Muno, Ministère des Affaires étrangères

M. Frédéric Bohler, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusée : Mme Cécile Hemmen (le volet « Coopération » n'étant pas concerné)

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 10 février 2014

Le procès-verbal est adopté avec les modifications proposées par M. Paul Dostert.

2. Présentation du programme gouvernemental, volet Défense en ce qui concerne les affaires étrangères et européennes (OTAN, EU)

Volet législatif

Suite à l'avis du Conseil d'Etat, le projet de loi sur la discipline dans l'Armée, la Police grand-ducale et l'Inspection de la Police a été divisé en deux parties, l'une concernant l'Armée et l'autre concernant la Police grand-ducale et l'Inspection de la Police. D'autres projets prioritaires sont le projet de loi portant institution du Lycée militaire, le projet de loi sur l'organisation militaire et une réforme de la loi sur les OMP qui vise principalement à accélérer les procédures.

Volet budgétaire

Les infrastructures de la caserne du Herrenberg étant partiellement dans un état vétuste, une rénovation s'impose. Le financement sera assuré par un plan pluriannuel qui sera alimenté à hauteur de 6 millions d'euros par an. M. le Ministre envisage de diminuer les crédits destinés au fonds d'équipement militaire de ces 6 millions d'euros par an. Le fonds est alimenté de 37 millions d'euros par an, montant qui sera diminué de 10% dans le cadre des efforts du gouvernement en vue d'établir un budget équilibré. La rénovation des infrastructures est prise en compte pour les efforts nationaux de la défense et les dépensent faites dans ce contexte profiteront à l'économie luxembourgeoise. Selon le Ministre, il se pose la question de savoir si l'équipement militaire dont dispose l'Armée est adapté aux besoins. Ceci concerne les 48 voitures blindées Dingo et le projet de cofinancement d'un avion « refueling » qui a été refusé par le Ministre. La politique d'acquisition sera adaptée aux besoins réels de l'Armée.

Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques développées dans le Livre Blanc sur la Défense seront présentées et discutées prochainement. Le rapport Fischbach avait proposé la fusion entre la Direction de la Défense et l'Etat major de l'Armée, ce qui mènera à une meilleure utilisation des moyens respectivement à des épargnes.

Dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne au deuxième semestre 2015, la stratégie « Europe de la Défense » continuera à être développée. Les détails du programme ne sont pas encore connus. Un Conseil européen de la Défense est programmé pour juillet 2015 sous présidence lettone. La collaboration au sein du Benelux continuera dans le but de rassembler les moyens et de les utiliser d'une façon plus efficace. Le traité bilatéral avec la Belgique sur la sécurité et la défense sera signé en été. M. le Ministre propose de le présenter en détail dans une réunion ultérieure. C'est grâce au partenariat étroit avec la Belgique que le Luxembourg arrive à assumer ses obligations dans le cadre des missions internationales.

Politique d'acquisition

L'acquisition de l'avion A-400 M avait été décidée en 2002. Les coûts s'élèveront à un total de 200 millions d'euros y compris les frais de fonctionnement hors TVA de la première année. Il reste encore à négocier si la TVA sera payable en Belgique qui est le pays d'acquisition ou au Luxembourg où l'avion sera immatriculé. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, certaines inconnues ne permettent pas encore de faire un relevé complet. M. le Ministre propose d'y revenir dans une réunion ultérieure. La participation exacte aux frais concernant les infrastructures de l'aérodrome de Melsbruck (Belgique) reste également à négocier avec l'homologue belge.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La réforme de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations de maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales vise à raccourcir les procédures. Les prérogatives de la Chambre des Députés et la partie concernant les droits des participants seront maintenues. La question du double volontariat (entrée dans l'Armée et disponibilité pour les missions internationales) est en cours d'examen.

Selon le Ministre, l'équipement de l'Armée ne correspond pas tout à fait aux besoins réels. Ceci concerne notamment les 48 voitures blindées de type « Dingo »[1] dont une vingtaine auraient suffi. Des problèmes se posent en ce qui concerne le manque d'emplacements pour stationner les voitures blindées, le manque de personnel qualifié pouvant les manœuvrer et le manque d'un emplacement pour le simulateur « Dingo ». M. le Ministre n'a pas encore pris de décision pour un remplacement éventuel des voitures de type Jeep. Le choix du matériel dépendra de la qualité des futurs engagements internationaux. Les voitures blindées « Dingo » pourront éventuellement être mises à disposition dans le cadre du projet d'établissement d'un « battle group » européen. Un

[1] Protected Reconnaissance Vehicle (PRV)

membre de la commission explique que l'achat des voitures blindées « Dingo » s'est fait dans le cadre des missions internationales en coordination avec la Belgique. Le choix s'est fait pour des raisons de sécurité des militaires déployés. S'il s'avère aujourd'hui que les voitures blindées « Dingo » ne sont pas utiles, il faudra s'enquérir sur les raisons et fixer les responsabilités. Il est proposé de revenir sur la question lors d'une future réunion, en invitant les membres de l'Armée responsables pour cette acquisition. M. le Ministre précise que la responsabilité est plutôt politique. D'un côté, le matériel acheté répond aux plus hauts critères de sécurité. De l'autre, suivant un consensus politique, l'Armée luxembourgeoise n'a jamais été déployée dans des missions de combat. L'ancien Ministre de la Défense précise qu'il existe un descriptif détaillé avec raisonnement pour l'achat de 48 véhicules blindés. Le nombre de véhicules répond à certains scénarios stratégiques qui avaient été pris en compte.

L'effort de la défense se chiffre à 0,4% du PIB. Le gouvernement n'a pas l'intention d'augmenter ce taux, la tendance des autres pays étant plutôt de réduire les coûts de la défense. Il est donc prévu de maintenir le taux actuel et d'augmenter la qualité de l'effort de la défense. Le but de réduire de 10% les frais concerne également la défense et notamment le fonds d'équipement militaire dont la dotation pour 2014 sera réduite de 3 millions d'euros.

M. le Ministre ne poursuit plus le projet d'acquisition d'un avion « refueling ». L'engagement de l'acquisition de l'avion A-400 M date de 2002. La formation des pilotes pour cet avion coûte 6 millions d'euros. Des entrevues ont eu lieu avec le Ministre des Finances pour élucider la question de la TVA qui concerne aussi la Belgique et l'agence NAMSA (Nato Maintenance and Supply Agency). Un membre de la commission précise que l'acquisition des avions A-400 M a été décidée en 2002 sous la pression de l'OTAN d'augmenter l'effort national de la défense. L'avion n'est pas purement militaire mais peut également servir pour le transport de biens pour des missions humanitaires. A l'époque, le gouvernement avait fixé l'objectif d'une augmentation graduelle du taux de l'effort national de la défense par rapport au PIB.

Le Livre Blanc sur l'Armée est presque achevé. Il ne reste qu'à rédiger l'avant-propos du Ministre.

L'ouverture du Lycée militaire était prévue pour la rentrée scolaire 2014, mais elle sera éventuellement reportée d'un an pour des raisons budgétaires.

La rénovation des casernes pourra éventuellement s'entamer au cours de cette année. M. le Ministre propose de présenter les plans au cours d'une réunion ultérieure respectivement d'effectuer une visite des lieux avec les parlementaires. Un membre du groupe politique CSV fait remarquer que le projet de rénovation avait été élaboré et concrétisé par le gouvernement précédant en coordination avec l'Armée et qu'un plan pluriannuel avait été fixé.

Le projet satellitaire WGS restera prioritaire et les programmes en cours ne seront pas réduits.

Le Président de la commission souligne que le Luxembourg est souvent félicité pour la qualité de ses engagements internationaux.

3. Etat des lieux sur la participation luxembourgeoise aux opérations de

maintien de la paix (OMP)

Sur la base légale de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales, l'Armée luxembourgeoise participe notamment à deux missions importantes de l'OTAN au Kosovo (K-FOR) et en Afghanistan (ISAF). Une visite des lieux du Grand-Duc Henri et du Ministre de la Défense au Kosovo est prévue pour le 28 mai 2014. M. le Ministre invite les membres de la commission à s'y joindre.

En ce qui concerne l'Afghanistan, un retrait des troupes de l'OTAN est prévu pour fin 2014. Parmi les dix membres de l'Armée luxembourgeoise déployés à Kandahar, neuf seront alors remplacés par des participants belges et un restera sur place. Les discussions sur une mission « follow-up » consistant à l'entraînement des membres de l'Armée afghane est en discussion au sein de l'OTAN. Il est prévu que cette mission débute en 2015, mais beaucoup de détails doivent encore être clarifiés. Le Luxembourg ne s'est pas encore engagé à y participer. Dès que le projet se concrétisera, M. le Ministre en informera la commission parlementaire.

D'autres missions engageant l'Armée luxembourgeoise sont celle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA). Les participants luxembourgeois à la FINUL sont spécialisés dans le déminage et appuient l'Armée belge dans cette tâche. En République centrafricaine, la situation est dramatique. La mission de l'Union européenne a pour but d'assurer un appui intérimaire à l'effort de la France jusqu'au déploiement d'une mission des Nations Unies respectivement la stabilisation du pays avec l'aide de troupes déployées par l'Union africaine.

Le Luxembourg participe en outre à des missions au Mali (mission militaire de formation de l'Union européenne EUTM) et au Congo, engageant deux membres de l'Armée pour chacune des missions.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le nouvel engagement d'un sous-officier de l'Armée luxembourgeoise en République centrafricaine résulte de la volonté politique du Luxembourg à participer à cette mission spécifique. Il est vrai que le Luxembourg sera très sollicité par la création d'un « battle group » européen. Le recrutement de soldats devient plus difficile. Beaucoup de jeunes soldats ne veulent pas participer à des missions internationales et d'autres n'ont pas les aptitudes physiques pour passer les examens d'entrée. L'accès prioritaire des soldats volontaires à la fonction publique est également un sujet qui mérite d'être approfondi.

L'engagement belge à la mission FINUL est resté inchangé. La situation sécuritaire au Kosovo ne s'étant pas améliorée selon les analyses de l'OTAN, la participation luxembourgeoise à la mission K-FOR sera maintenue.

Le développement du projet de l'Armée Benelux ne permet pas d'envisager l'utilisation des voitures blindées « Dingo » dans ce cadre.

4. Prolongation de la participation du Luxembourg au renforcement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

La commission donne son accord à la prolongation de cette mission du 15 juin 2014 au 30 juin 2015.

5. Participation du Luxembourg à l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA)

La commission donne son accord, avec l'abstention du membre de la sensibilité politique ADR, au déploiement d'un sous-officier de l'Armée luxembourgeoise à l'aéroport de Bangui dans le cadre de l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA).

6. Echange de vues sur la stratégie européenne de Défense telle que présentée dans le document COM(2013)542 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions: Vers un secteur de la défense et de la sécurité plus compétitif et plus efficace
- Rapporteur: M. Marc Angel

Le rapporteur résume brièvement le contenu du document. La Commission européenne y développe ses vues sur l'industrie de défense européenne et propose de renforcer le marché intérieur de la défense. Elle recommande l'exploitation maximale de synergies entre les sphères civile et militaire afin de garantir une utilisation optimale des deniers publics. En outre, la Commission européenne propose des actions visant à explorer de nouvelles pistes pour faire avancer le débat stratégique en Europe et préparer le terrain à une coopération européenne plus large et plus poussée.

Débat

Le représentant de la sensibilité politique ADR met la communication de la Commission européenne en relation avec le récent Conseil européen à Bruxelles. Il recommande de ne pas exclure des activités économiques dans le secteur de la défense au Luxembourg et d'inciter les entreprises luxembourgeoises à participer à des soumissions publiques dans ce secteur. M. le Ministre répond qu'un certain nombre d'entreprises sont actives dans les deux secteurs civil et militaire. L'Union européenne créant un cadre permettant à ces entreprises de participer à des soumissions européennes, il serait effectivement de mise de les appuyer dans cette démarche. Ceci pourra se faire avec l'aide de l'Uni Lëtzebuerg. Un cluster « Industrie de la défense » regroupant des activités de haute technologie pourrait également être envisagé. La commission convient que ce sujet mérite d'être approfondi.

7. Participation luxembourgeoise à des missions d'observation de l'OSCE des élections présidentielles et parlementaires en 2014

La commission donne son avis positif à la participation luxembourgeoise aux missions d'observation de l'OSCE des élections présidentielles et parlementaires suivantes prévues pour 2014 :
- Ancienne République Yougoslave de Macédoine : élections présidentielles le 13 mars ;
- Serbie : élections parlementaires anticipées le 16 mars ;

- Géorgie : élections locales en mai ;
- Turquie : élections présidentielles le 2 août ;
- Bonsie-Herzégovine : élections générales en octobre ;
- Ouzbékistan : élections parlementaires en décembre ;
- Moldavie : élections parlementaires, la date n'a pas encore été fixée.

Il est prévu de contribuer avec un maximum de 4 observateurs à court terme par mission. La liste n'est pas exhaustive, d'autres missions d'observation électorales peuvent s'y ajouter ultérieurement (p. ex. dans le cas où l'OSCE décide d'organiser une mission en Ukraine pour les élections présidentielles du 25 mai 2014). Pour chaque mission, la participation à un deuxième voir troisième tour des élections pourra s'ajouter.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

L'objectif politique de la participation à des missions d'observation de l'OSCE est de marquer la présence au sein de cette organisation. Les participants doivent observer une stricte neutralité politique et économique. Le budget disponible se chiffre à 60.000 euros. Environ 300 personnes se sont inscrites dans le « pool » des personnes intéressées à participer à des missions d'observation des élections.

8. Dossiers européens:
- adoption de la liste des documents transmis entre le 15 et le 21 février 2014

La liste des documents est adoptée. Sont nommés rapporteurs : M. Yves Cruchten pour le document COM(2013)836 et M. Marc Angel pour le document JOIN(2014)5.

9. Divers

Le point « Divers » n'est pas abordé.

Luxembourg, le 14 mars 2014

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel